

Le 4 septembre 2013

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATRIÈME jour du mois de SEPTEMBRE de l'an deux mille TREIZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Eric Evans, et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Monsieur André Bélanger  
Madame Gaétane Gaudreau  
Madame Thérèse McCutcheon  
Madame Francine Caron-Markwell  
Monsieur Roger Ricard  
Monsieur Christian Laporte

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Éric Evans, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

13-09-538

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts proposés.

ADOPTÉ

13-09-539

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 7 août 2013 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un policier de la Sûreté du Québec et agent de prévention en relations communautaires M. Patrice Grégoire, fait une courte présentation sur la protection du voisinage (bon voisin, bon oeil).

M. Durocher s'interroge sur les travaux du quai effectués sur le développement domiciliaire Tomifobia/Amy.

M. Pouliot questionne les élus par rapport au contrat qui sera octroyé à la firme Monty Coulombe au point 8.10 et également concernant le point 11.1. et se demande si ces deux points ne devraient pas être reportés et décidés par le prochain conseil municipal.

M. Mitchell souhaiterait que la municipalité organise une rencontre entre les candidats qui se présenteront aux élections et les citoyens, afin que ceux-ci puissent leur poser des questions.

M. Loucks indique la présence d'une tache (possiblement de peinture) sur l'enseigne à l'entrée du village de Fitch Bay.

Mme Roberge remercie le conseil pour les mauvaises herbes qui ont été enlevées dans le terrain de jeu au parc Thayer.

## 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

## 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

### 6.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme de la séance du 13 août dernier est déposé aux membres du conseil.

### 6.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport des inspections forestières du mois d'août 2013 sera déposé à la prochaine séance du conseil avec le rapport pour le mois de septembre, en raison des vacances estivales.

13-09-540

### 6.4 Demande de dérogation mineure pour le propriétaire du 10 chemin Bergeron

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 10 chemin Bergeron désire régulariser un agrandissement d'une véranda effectué avec permis de la municipalité à 18,17 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Lovering alors que le règlement en prévoit 23, le tout dans un contexte de vente de la propriété;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 août dernier;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du C.C.U. et accorde la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

13-09-541

### 7.1 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins Marcoux, Marlinton, Arrow Head et une partie des chemins Alger Cove et Noël

**ATTENDU QUE** la directrice générale est allée en appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois compagnies en date du 20 août dernier, concernant le rechargement des chemins Marcoux, Marlinton, Arrow Head et une partie des chemins Alger Cove et Noël;

**ATTENDU QUE** la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 3 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les trois soumissions dans les délais prescrits, décrites comme suit;

#### **Soumissionnaire 1 : Couillard Construction Itée**

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes : **21,35 \$**

#### **Soumissionnaire 2 : Sintra inc.**

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes : **27,58 \$**

**Soumissionnaire 3 : Construction Goudreau inc.**

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes : **20,06 \$**

**ATTENDU QUE** la soumission de *Construction Goudreau inc.* étant la plus basse soumission conforme;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde le contrat à la compagnie *Construction Goudreau inc.* pour le rechargement des chemins Marcoux, Marlinton, Arrow Head et une partie des chemins Alger Cove et Noël, 2013, pour un **montant forfaitaire de 20,06 \$ la tonne métrique incluant les taxes**, le tout pour une quantité maximale de 3 500 tonnes métriques.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 32000 621, 02 32018 521 et 02 32017 521.

ADOPTÉ

13-09-542

**7.2 Changement et ajout de dalles de béton pour les rampes de mises à l'eau de Georgeville et Fitch Bay**

**ATTENDU QUE** plusieurs dalles pour les deux rampes de mise-à-l'eau pour les secteurs de Fitch Bay et Georgeville sont à être changées et/ou ajoutées;

**ATTENDU QU'**un permis a déjà été octroyé à la municipalité par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs à ce titre;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu deux soumissions pour effectuer les travaux et que la plus avantageuse étant Béton Ultramix inc.;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Appuyé par le conseiller Roger Ricard  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 650 \$ par dalle de béton de la compagnie Béton Ultramix inc., tel que décrit dans la soumission datée du 28 août dernier dont les élus ont tous eu copie, à raison de 9 dalles pour les deux rampes de mise-à-l'eau, livraison incluse, pour un montant total de 5 850 \$ taxes en sus.

**QUE** les travaux soient exécutés avant le 15 septembre 2013.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉ

13-09-543

**7.3 Octroi du contrat pour les travaux d'aménagement d'une cafétéria/aire de repos à la Mairie**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal avait projeté en 2012 de procéder à l'aménagement d'une cafétéria et/ou salle de repos à la Mairie pour les employés municipaux, et un budget de 10 000 \$ a été prévu à ce titre pour cette année;

**ATTENDU QUE** la directrice générale est allée chercher deux soumissions pour ce faire, et que la soumission de Construction Claude Francoeur s'avère la plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu majoritairement (5 pour, 1 contre)***

***La conseillère Thérèse McCutcheon votant contre la présente résolution et désire que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.***

***Celle-ci soutient qu'une autre option moins dispendieuse aurait pu être envisagée.***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour l'aménagement d'une cafétéria et/ou salle de repos à la compagnie Construction Claude Francoeur inc., pour les travaux décrits dans la soumission datée du 19 août dernier, dont tous les élus ont eu copie, pour la somme de 10 350 \$ taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 522.

ADOPTÉ

13-09-544

**7.4 Installation d'une thermopompe pour le sous-sol de la Mairie**

**ATTENDU QUE** le taux d'humidité est très élevé dans le sous-sol de la Mairie et que plusieurs employés y travaillent;

**ATTENDU QUE** la municipalité est allée chercher des soumissions pour l'achat et l'installation d'une thermopompe qui climatiserait en été et servirait également de chauffage en hiver, afin de réduire le taux d'humidité ainsi que la consommation d'électricité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois soumissions de trois compagnies différentes, et qu'il appert que la compagnie Leprohon est la plus avantageuse;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la soumission de la compagnie Leprohon datée du 15 août dernier, dont les élus ont tous eu copie, au montant de 5 600 \$ taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'une thermopompe 3 tonnes à être installée sur le système de chauffage et de ventilation existant. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 522.

ADOPTÉ

13-09-545

**7.5 Inspection mécanique du barrage du Lac Lovering**

**ATTENDU QU'**aucune inspection des composantes mécaniques du barrage au lac Lovering n'a été effectué depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre pour l'inspection et l'entretien des boîtes d'engrenage, des écrous d'opérations, tiges de levage, etc. de la compagnie Vanex avec un rabais de 70 %;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la soumission de la compagnie Vanex datée du 20 août dernier, dont les élus ont tous eu copie, au montant de 744 \$ taxes en sus, pour l'inspection et l'entretien des composantes mécaniques du barrage du Lac Lovering. Le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

**QUE** le conseil accepte la soumission à la condition expresse que ce genre d'inspection ne soit pas déjà obligatoire dans le cadre des inspections régulières ou statutaires effectuées en vertu de la Loi.

ADOPTÉ

**8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

13-09-546

**8.1 Approbation des comptes payés et payables –Août/Septembre 2013**

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger  
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois d'août et septembre 2013, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à

payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 2 377,07 \$  
Total des comptes à payer: 72 347,17 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'août, à savoir :

Salaires des employés : 19 778,48 \$  
Salaires des élus : 4 249,99 \$  
Membres C.C.U.: 78,34 \$

ADOPTÉ

## **8.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois**

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

## **8.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire**

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

## **8.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel**

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

## **8.5 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

13-09-547

## **8.6 Tarification du personnel électoral pour les élections générales du 3 novembre 2013**

**ATTENDU** les élections générales municipales qui auront lieu le 3 novembre prochain;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après nommée Loi), le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (ci-après nommé Règlement);

**ATTENDU QUE** la municipalité avait en effet augmenté les tarifs lors de la dernière période électorale de 2009, après avoir comparé les tarifs de d'autres municipalités de population similaire, tel qu'il appert de la résolution numéro 09-08-736;

**ATTENDU QUE** seulement pour la journée de scrutin, les membres du personnel électoral doivent travailler de 9h jusqu'à environ 23h, sans oublier la journée de vote par anticipation, qui débute vers 11h pour se terminer vers les 21h;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Roger Ricard  
Et résolu***

**QUE** compte tenu de tout ce qui précède, le conseil accorde les tarifications suivantes pour le personnel électoral en vue des élections générales municipales du 3 novembre prochain, soit les mêmes que celles adoptées en 2009:

Présidente d'élection: 1 435,00 \$  
Secrétaire d'élection: 1 076,25 \$  
Scrutateur: 223 \$  
Secrétaire du bureau de vote: 171 \$  
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre: 154 \$  
Membre d'une commission de révision: 13 \$ / heure  
Secrétaire d'une commission de révision: 12 \$ / heure

Agent réviseur d'une commission de révision: 10 \$ / heure  
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs: 193 \$  
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs: 141 \$

**QUE** le conseil prévoit qu'en cas d'élection par acclamation, seront déduites de la tarification pour la présidente d'élection les montants suivants (en proportion avec les tarifs établis dans le Règlement):

- un montant de 495 \$ pour la journée du scrutin;
- un montant de 330 \$ pour la journée du vote par anticipation.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 14000 141.

ADOPTÉ

13-09-548

**8.7 Demande de subvention au Pacte Rural pour l'embauche d'un agent de développement communautaire**

**ATTENDU QUE** le conseil travaille présentement à la réalisation d'un plan de développement stratégique pour les 5 prochaines années;

**ATTENDU QU'**il a été soulevé à plusieurs reprises qu'une ressource additionnelle serait nécessaire afin d'être en mesure de bien mener à terme ledit plan;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite embaucher un agent de développement communautaire qui se chargerait du suivi et de l'application du plan de développement;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire déposer une demande de financement en ce sens auprès du Pacte rural;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger  
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon  
Il est résolu***

**QUE** le conseil demande une subvention d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du Pacte Rural.

**QUE** la municipalité s'engage à verser le montant équivalent à ce titre dans l'éventualité où la subvention serait accordée.

ADOPTÉ

13-09-549

**8.8 Formation pour la présidente d'élection**

**ATTENDU QUE** les élections générales de novembre 2013;

**ATTENDU QUE** la présidente d'élections, Mme Denise Girard, souhaite assister à une formation offerte par l'ADMQ pour les présidents d'élections le 17 septembre prochain;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 270 \$ taxes en sus pour la formation de la présidente d'élection Mme Denise Girard, à la formation "Les élections municipales: oui, mais en pratique!" offerte par l'ADMQ à Sherbrooke, le 17 septembre prochain. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

**QUE** les frais de déplacements, de repas s'il y a lieu et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives.

**QUE** Mme Girard devra respecter les dispositions du règlement 341-2012 en ce qui concerne les dépenses s'y rattachant, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

13-09-550

**8.9 Transfert de poste budgétaire**

**ATTENDU QU'**un montant de 5 000 \$ avait été prévu en 2013 dans le poste budgétaire no 02 70140 522 pour la réparation du cabanon du parc Forand;

**ATTENDU QUE** le conseil envisage possiblement d'autres plans pour ledit cabanon et que ceux-ci ne se feront pas en 2013;

**ATTENDU QUE** le conseil a accordé la dépense d'une thermopompe pour le sous-sol de la Mairie qui n'était pas prévue au budget;

**ATTENDU QU'**il serait opportun de transférer la somme de 5 000 \$ du poste no 02 70140 522 vers le poste no 02 19000 522;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger  
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Il est résolu***

**QUE** le conseil transfère un montant de 5 000 \$ du poste no 02 70140 522 vers le poste 02 19000 522.

ADOPTÉ

13-09-551

**8.10 Renouvellement de l'entente de services juridiques première ligne avec Monty Coulombe pour 2014**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler son entente annuelle en ce qui a trait à l'assistance juridique pour les consultations d'ordre générales;

**ATTENDU QUE** le cabinet d'avocats Monty Coulombe a présenté au Conseil son offre établie à cet effet;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon  
Appuyé par le conseiller Roger Ricard  
Et résolu***

**QUE** la municipalité renouvelle le contrat de service première ligne avec la firme Monty Coulombe et choisit l'option 2 pour la somme de 750 \$ taxes en sus, pour l'année 2014. Le montant de la dépense sera approprié à même les postes budgétaires concernés, budget 2014.

ADOPTÉ

13-09-552

**8.11 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification externe dans le cadre du dossier de la TECQ 2010-2013**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire une reddition de compte et que des vérificateurs externes doivent être mandatés dans le cadre du dossier de la TECQ 2010-2013;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs externes dans le dossier de la TECQ 2010-2013 de la municipalité, à raison d'un montant maximal de 5 000 \$ excluant les taxes. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉ

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Proposition d'une tarification des rampes de mise à l'eau pour 2014**

**ATTENDU QUE** le conseil décidait d'harmoniser ses tarifs pour les rampes de mise à l'eau sur son territoire avec tous les postes de lavage des municipalités riveraines de la MRC Memphrémagog, le tout conformément à la résolution no 13-02-410;

**ATTENDU QUE** les bateaux à fortes cylindrés et à ballast sont responsables du soulèvement des sédiments et de la remise en circulation des phosphores contenus dans ces derniers, ce qui facilite l'apparition d'algues bleues;

**ATTENDU QUE** les moteurs à combustion sont aussi responsables de l'augmentation des gaz à effet de serre;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire poursuivre l'uniformisation des tarifs pour 2014, mais souhaite encourager l'utilisation d'embarcations écologiques plutôt que les embarcations à fortes cylindrés ou à ballast, compte tenu de ce qui précède;

**ATTENDU QUE** le conseil aimerait proposer aux autres municipalités riveraines du lac Memphrémagog une certaine modulation des tarifs pour considérer ce qui précède;

**ATTENDU QUE** le conseil aimerait aborder d'autres sujets reliés aux activités nautiques, tels la vidange des eaux usées ou la création d'un fond pour la réalisation de divers projets pour l'amélioration de la qualité de l'eau à même les argents recueillis;

**ATTENDU QUE** le document de travail et la grille de tarification préparé par le comité d'hygiène du milieu et mise en **Annexe 1** puisse servir de point de départ à la discussion;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte***

***Appuyé par le conseiller Roger Ricard***

***Il est résolu majoritairement (4 pour, 2 contre)***

***Les conseillères Francine Caron-Markwell et Gaétane Gaudreau votant contre la présente résolution et désirent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal:***

***Mme Caron n'est pas en accord avec les prix suggérés pour nos contribuables en Annexe.***

***Mme Gaudreau est contre le fait de taxer nos contribuables.***

**QUE** la municipalité invite les représentants des municipalités riveraines du lac Memphrémagog à discuter de la modulation des frais de mise à l'eau et ce avant la prochaine saison.

ADOPTÉ

**12. VARIA**

M. Bilodeau mentionne son désaccord par rapport au fait de taxer les citoyens pour la mise à l'eau des bateaux, et ce dernier est secondé par M. Pouliot. M. Bilodeau questionne le conseil à propos du fait d'engager une ressource pour le volet communautaire et n'en voit pas l'utilité.

Mme Mouton rappelle à M. Bilodeau qu'il était pourtant pour ce dernier projet il y a quelques années et se dit très satisfaite de la décision du conseil par rapport à ceci.

M. Boissonnault demande un suivi par rapport au jeu de shuffleboard.

M. Durocher revient sur la question des travaux du quai sur le développement domiciliaire, à savoir si quelqu'un assure un suivi de ce dossier.

M. Langlois demande à ce que la municipalité investisse plutôt des argents sur le terrain de balle plutôt que sur l'installation d'une thermopompe et s'interroge également sur la tarification proposée pour les embarcations sans moteur.



M. Roy demande un suivi concernant l'inspection statutaire du barrage.

M. Mitchell invite tous les citoyens à se présenter à l'assemblée annuelle des Amis de Fitch Bay mardi prochain, 19h.

M. Bilodeau demande des nouvelles par rapport au dossier du Marché Gaudreau.

**13-09-554**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Roger Ricard, il est 20h47.

---

**Eric Evans, Maire**

---

**Me Josiane Hudon, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière**